

**Décision du Gouvernement de la Communauté française. -  
Fonction publique communautaire. - Ministère de la  
Communauté française. - Administration générale de  
l'Enseignement. - Désignation d'un Administrateur général  
ad interim**

**Décision Gt. 12-06-2025**

**M.B. 20-06-2025**

Le Gouvernement désigne, afin d'assurer la continuité du service public, le bon fonctionnement des services et l'organisation du travail, M. Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général mandataire (rang 16) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, en qualité d'Administrateur général ad interim de l'Administration générale de l'Enseignement, au sein du Ministère de la Communauté française.

La présente décision entre en vigueur le 21 juin 2025.

Le membre du personnel désigné ad interim pour pourvoir provisoirement au remplacement d'un membre du personnel d'un rang déterminé exerce toutes les prérogatives attachées à cette fonction.

Le Gouvernement maintient cette désignation ad interim jusqu'à la désignation d'un nouveau mandataire et, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025, dans l'attente de l'entrée en vigueur des modifications réglementaires relatives à la réforme des mandats :

<b>Entité</b>	<b>Service</b>	<b>Grade</b>	<b>Agent</b>	<b>Rang</b>
MCF	Administration générale de l'Enseignement	Administrateur général ad interim	Fabrice AERTS-BANCKEN	16+

Il charge le Secrétariat général du Ministère de la Communauté française de publier la présente décision au Moniteur belge.

Le Gouvernement charge la Ministre de la Fonction publique de l'exécution de la présente décision.

H. JACQMIN,  
Secrétaire du Gouvernement